



Faoug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

# PREAVIS MUNICIPAL No 02 / 2024

## **Doublement des pompes de la STAP de Faoug et des Vouats**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **PRÉAMBULE :**

Depuis 2007, les eaux usées de la commune de Faoug sont raccordées à la STEP d'Avenches.

L'ancienne STEP de Faoug est devenue une STAP (station de pompage) pour envoyer l'eau à Avenches.

La commune dispose également de pompes à l'Impasse de la Douane, au Chemin de la Grève et au quartier des Vouats pour compenser le peu de pente sur le bord du lac.

Aujourd'hui, ces pompes se retrouvent régulièrement en surcharge en raison, d'une part, de l'augmentation de la population, mais aussi, d'autre part, aux eaux « parasites » dans le réseau d'eaux usées.

La problématique des eaux « parasites » sera réglé ultérieurement par notre PGEE (plan général de l'évacuation d'eau) qui va être mis à jour et via un préavis qui sera présenté pour des travaux sur les canalisations.

Dans l'intervalle et pour suivre l'évolution démographique de la commune, il est nécessaire de doubler la pompe de la STAP de Faoug et celle des Vouats. Cette action, en plus de renforcer notre capacité de pompage, permettrait également un entretien indispensable et plus aisé des pompes actuelles et augmenterait la durée de vie des pompes car elles seront moins sollicitées.

A ce stade, il n'est pas nécessaire d'intervenir sur la pompe du Chemin de la Grève qui a été changée à la fin de l'année 2023 après avoir cessé de fonctionner ni sur celle de l'Impasse de la Douane qui est encore en bon état.



COMMUNE DE FAOUG

Faug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

### COÛTS DES TRAVAUX :

| Intitulé                                         | Détail                                                                         | Montant              |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Nouvelle pompe à la STAP de Faoug</b>         | Pompe Alpha WasserTechnik + vannes + tuyauterie inox                           | <b>CHF 24'950.00</b> |
| Entretien de l'installation actuelle             | Nouveau variateur ( Emg Electroprocess) + modification armoire + programmation | <b>CHF 12'432.00</b> |
| Nouvel automate programmable                     | Mise au norme et adaptations pour le fonctionnement des deux pompes            | <b>CHF 14'885.00</b> |
| <b>Nouvelle pompe aux Vouats</b>                 | Pompe Alpha WasserTechnik + clapet + tuyauterie inox                           | <b>CHF 11'052.00</b> |
| Adaptation de l'automate pour deux pompes        | Modification armoire + programmation                                           | <b>CHF 7'987.00</b>  |
| Divers travaux électriques                       |                                                                                | <b>CHF 5'000.00</b>  |
| <b>Total intermédiaire</b>                       |                                                                                | <b>CHF 76'306.00</b> |
| Divers et imprévus :                             | Environ 10 %                                                                   | <b>CHF 7'694.00</b>  |
| <b>Total arrondi<br/>Avec divers et imprévus</b> |                                                                                | <b>CHF 84'000.00</b> |

### CALENDRIER DES TRAVAUX :

Mars 2024      Présentation du préavis au conseil communal  
Mars 2024      Attribution des mandats aux entreprises  
Juillet 2024    Début des travaux



COMMUNE DE FAOUG

Faoug, le 19 février 2024

N/Réf : TL

**CONCLUSION :**

La Municipalité propose au Conseil Communal

- Vu le préavis 02/2024
- Oûi le rapport de la commission des finances
- Oûi le rapport de la commission Pacom et Urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de doublement des pompes de la STAP et des Vouats**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 84'000.--**
- **De financer ce montant par un emprunt pour un montant de CHF 84'000.-- aux meilleures conditions**
- **D'amortir l'investissement de CHF 84'000.-- sur une période de 20 ans, par le compte 460.331, la 1ère fois au budget 2025**
- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

J. Theux



La Secrétaire :

L. Brünisholz